

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	13 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^{er} soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 38 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 37 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 18 Août.

Les derniers résultats qui nous sont parvenus des scrutins de Dimanche dernier, ne permettent plus de doutes sur le succès des républicains. On peut donc avoir dès à présent, sans les quelques modifications que pourront apporter les scrutins de ballottage, des données précises sur ces élections. Il en ressort que la République modérée gagne chaque jour du terrain.

Les partis extrêmes ont été battus; il faut se féliciter de voir que c'est la politique de stabilité, de modération et de progrès qui l'a emporté au 12 août; par conséquent, cette manifestation électorale ne peut que faire prévaloir, par contre coup, le même système politique dans les conseils du gouvernement et dans les décisions des Chambres.

Puisque la République n'a rien à redouter des attaques des radicaux; puisque chaque manifestation de la volonté nationale devient pour elle une nouvelle force, n'a-t-elle pas le devoir de se montrer franchement libérale dans tous ses actes et de se préparer ainsi, pour l'avenir, de nouveaux succès devant le pays?

Au gouvernement maintenant à les mériter par une politique à la fois sage et ferme, respectueuse de tous les droits acquis et trouvant dans sa propre conduite, à l'intérieur et à l'extérieur, une source de puissance et de sécurité.

Résultats connus d'après les télégrammes de l'agence Hawas :

Républicains élus	843
Conservateurs élus	399
Ballotages	129
Total	1,371

Les républicains gagnent 143 sièges et les conservateurs 37, soit 106 sièges gagnés par les républicains.

Sénateurs républicains élus : Garisson, Dufay, Bardoux, Salneuve, Oudet, Guillemaut, Delacroix, Labiche, Georges, Boucher-Cadart, Eymard-Duverney, Michal Ladichère, Denis, Parent, Chris, Dupony, A. Hébrard, Lemonnier, Lebastard, Ronjat, Faye, Foucher de Careil, Goguet, Marcel Barthe, Fayolle, Foubert père, Chevassieux, Leblond, Brugerolle, Charbon, Roussel, Lafayette, Noblet, Beral, Waddington, Dauphin.

Députés républicains élus : Sadi-Carnot, Delaporte, de Marsay, Girod Pouzol, Gomot, Léon Renault, Renault Molière, d'Osroy, C. Perier, Margne, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, Danielle-Bernardin, de Sonnier, Deniau, Méme, ministre de l'Agriculture, Spuller, Theulier, Compayré, Barbedette, Mastreau, Casauvieilh, Thomas, Desprez, Escanyé, Couturier, Germain, Hérisson, ministre du Commerce, Thurgny, Borriglionne, Bresson, Latour, Sandrique, Mir, L. Galpin, Duclos, Arrazat, Martin-Feuille, ministre de la Justice, de Lariboisière, Durand, Marion, Saint-Romme, Bayat, Soustre, Bouteille, Jouve, Bury, Benoit, Girault, Bellot, Latrade Vachal, Escande, Gatineau, Caurant, Guéguen, de la Porte, Chabrier, Lasserre, Rodat, Malvalle, Mas, Cirier Bontoux, Christophe, Gévelot, Bansart des Bois, Fleury, Audfred, Viox, Pochon, Bizarelli, Armez, Fongerolles, Lecherbonnier, Parry, Lacotte,

Tondu, Gilliot, Reinaud, Bouthier de Rochefort, Raymond, A. Proust, Bastide, Madier de Montjan, Loubet, Riottaux, Gandy, Esnault, Duchesne-Fouroet, C. Chaix, Ganault, Chantemille, Boulard, Jametel, Bernot.

Sénateurs conservateurs élus : Ancel, Pouyer-Quertier, de Lavrignais, de Lareinty, baron de Veauce, Michel, général d'Andigné, Soubigou, Duval, Paulmier, Clément, indiqué par erreur comme étant en ballottage, de Ravignan.

Députés conservateurs élus : L. Passy, Laroche-Joubert, René Gauthier, baron Reille, baron Dufour, Ginoux de Fermon, de la Buis, comte de Juigné, Paul de Cassagnac, d'Althères, de Larocheoucauld-Bisaccia, Jolibois, Cibiel, comte Murat, Bergerot, Sarrette, Rauline, Leroy, Lanjuinais, baron Gérard, de Juigné, Laureçon, Baudry-d'Asson.

Quatre députés conservateurs ont échoué : M. Brame dans le Nord, M. Le Provost de Launay fils dans les Côtes-du-Nord, M. A. Legrand dans la Manche, et M. Ladoucette, qui n'était pas conseiller sortant, dans les Ardennes.

MM. Chesnelong, duc de Rivière, Fournier, Piétri, Duchaffaut, et Lacave-Laplague, sénateurs conservateurs, n'ont pas été réélus.

Revue des Journaux

Le Temps :

Le Temps dit : Avant-hier ont eu lieu les élections pour le renouvellement de la moitié des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement.

Les germes de l'opinion républicaine accusés par les élections départementales dépassent les espérances qu'il avait été permis de concevoir, et ce sont les deux régions du pays dans lesquelles le sentiment républicain passe souvent, pour avoir les racines les moins profondes, dans l'Ouest et dans le

quelqu'un, pour lui prouver qu'on le déteste. Elle s'écria, ironique :

— Vous aussi, vous croyez aux évanouissements des femmes du monde ? J'ai entendu dire au docteur Roberts, médecin d'un rare talent, que rien n'était plus facile que de simuler une syncope.

Cela réussit toujours auprès des hommes. — Je vous aperçois aujourd'hui sous un jour tout nouveau. Je vous le déclare, ce côté de votre caractère ne me séduit pas.

— Je le regrette, Monseigneur. — Vous dites cela du bout des lèvres. Vous le direz avec conviction tout à l'heure.

— Le croyez-vous vraiment ? Sa voix devenait mordante. Il la regardait avec fermeté.

— Je ne le crois pas, j'en suis sûr. — Vous avez mal agi aujourd'hui. Je ne veux pas savoir vos motifs de haine. Je ne sais qu'une chose : c'est qu'il n'y a pas deux morales en ce monde, il n'y en a qu'une. Celle-là, on ne doit pas la violer.

— Voulez-vous parler des lois du monde ?

— Oui, ce sont ces lois que j'invoque.

— Eh bien, j'aime mieux vous le dire tout de suite : le monde m'est indifférent. Ses jugements, je n'en fais aucun cas.

J'ai vécu dans un cloître, gardée à vue, pour me défendre de ce monde que vous invoquez.

Si j'ai souffert, si j'ai pleuré, c'est ce même monde qui en est la cause.

Vous voulez que je me gouverne par ses

Sud-Ouest, qui ont fourni le contingent le plus fort de succès au parti républicain.

Le XIX^e Siècle :

S'il n'est pas possible encore à cette heure d'établir la statistique complète des élections du 12 août, écrit le XIX^e Siècle, du moins nous est-il permis de nous féliciter du grand nombre de résultats favorables qui nous sont déjà parvenus.

L'idée républicaine continue donc d'être en progrès constant, malgré les attaques incessantes et furieuses que l'entière liberté de la presse autorise, et nous dirons aussi malgré les fautes dont le parti républicain lui-même a donné trop d'exemples fâcheux dans ces derniers temps.

L'Intransigeant :

L'inauguration du monument de Courbevoie a fourni à la Société de la libre pensée l'occasion de crier « Vive l'Amnistie ! »

L'Intransigeant raconte cet incident à sa manière, et donne à la manifestation une importance qu'elle ne paraît pas avoir eue.

Suivant lui, des cris formidables de : « Vive l'Amnistie ! Vive la République sociale ! se seraient élevés aux pieds du ministre absurdi et confondu.

Nous imaginons que M. le ministre de l'intérieur, en entendant ces cris, qui n'ont été ni bien nourris ni bien prolongés, a dû faire d'autres réflexions que l'Intransigeant lui prête.

Le Parlement :

Le Parlement fait le bilan des élections du 12 août et il ajoute :

Ce qui s'en dégage dès le premier coup d'œil, c'est que les idées républicaines viennent de remporter un nouveau succès.

Si les deux tiers au moins des suffrages émis se sont portés sur des républicains, ce n'est pas que la grande majorité du corps électoral soit absolument satisfaite de tout ce qui s'est passé en France depuis quelques années, c'est tout simplement qu'elle juge l'ordre à l'intérieur et la sécurité au dehors mieux garantis par le régime républicain que par tout autre ; c'est qu'elle considère comme des révolutionnaires les prétendus conservateurs qui lui proposent un retour à la monarchie ; c'est en un mot, qu'elle entend rester tranquille.

lois ? Jamais, j'en suis sûr. Son estime, ses jugements n'ont, grâce à Dieu, pas de prise sur mon âme.

J'ai appris à me passer de tout, hors de l'approbation de mon père. Le reste m'est indifférent.

Il la regarda longtemps; ses yeux fixes, profonds l'enveloppaient, paralysant sa volonté.

Ce regard, elle ne pouvait le soutenir. Il l'avait domptée deux fois déjà.

Se sentant oppressée, elle baissa la tête.

La voix du grand-duc se fit brève et dure. — Vous ne tenez pas aux jugements du monde ; soit, je ne vous en parlerai pas ; mais vous tenez à mon approbation, je suppose ? Vous ne seriez pas heureuse si je blâmais votre conduite. Eh bien ! je vous en veux de votre méchanceté.

Diane leva la tête avec fierté.

— Oui, vous avez agi méchamment. Il s'en est fallu de très-peu que l'accident tournât au drame.

Je sais qu'en risquant la vie de la comtesse vous risquiez la vôtre ; mais ce n'est pas une excuse, cela.

Là ne se bornent pas mes griefs. Vous avez voulu vous venger !

Lorsqu'on a une âme droite, loyale, on ne se venge qu'en faisant du bien.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 18 Août 1883.

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Elle fit un signe de tête. Apercevant le petit Raoul qui jouait avec sa nourrice :

— Retournez sans moi à l'hôtel. Prenez une voiture : la mienne est brisée et ne peut nous reconduire. Je rentrerai tout à l'heure.

Le comte Sourmaly, qui connaissait le grand-duc depuis longtemps, comprit, à l'expression hautaine de son visage, qu'il désirait être seul.

S'avançant vers Diane, il la salua, respectueusement, et partit avec le comte de Lana. Ils remontèrent à cheval.

Le grand-duc donna des ordres à son domestique pour qu'il ramenât son cheval sans l'attendre.

Ils s'acheminèrent silencieusement vers le banc. Diane s'y laissa tomber, regardant à terre. Le grand-duc s'assit près d'elle et parla d'une voix contenue :

— Vous conduisez d'une façon remarquable, Mademoiselle ; quelle sûreté de main ! quelle insouciance du danger !

Depuis combien de temps savez-vous conduire ?

— Mon père m'a donné ma première leçon à l'âge de cinq ans.

— Et depuis, vous avez persévéré ?

— Oui, toujours !

— Vous aimez à conduire, n'est-ce pas ?

Elle répondit, s'animant :

— Certes, j'aime les chevaux, j'aime à aller très-vite, voyant fuir le chemin devant moi.

C'est moi qui conduisais mon père. Vous demanderez au prince Salviati si sa fille l'a jamais versé sur la route.

Il la considérait d'un air railleur.

— Je vous remercie des renseignements que vous voulez bien me donner. Je comprends tout maintenant.

L'accident d'aujourd'hui est un acte prémédité.

C'est vous qui avez dirigé vos chevaux sur la victoria de la comtesse. L'attelage n'était pas emporté. Vous pouviez payer cher votre témérité en cinglant de coups de fouet des bêtes de race. Elles obéissent d'habitude à la voix.

Diane frappa du pied.

— Où voulez-vous en venir, Monseigneur ?

— A ceci : on n'a pas le droit de se faire justice soi-même.

Elle releva vivement la tête.

— Lorsque quelqu'un me déplaît, je le lui fais toujours sentir.

— Il n'est pas besoin d'attenter à la vie de

M. le duc de Broglie adresse au Temps la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,
« On me fait connaître un passage de votre numéro d'hier qui tend à faire remonter au ministère que je présidais en 1873 la responsabilité des tristes événements qui se passèrent au Tonkin l'année suivante, et en particulier de la mort tragique de M. le commandant Garnier. C'est là, assure-t-on, l'origine des difficultés de la situation actuelle.

« Pour rectifier cette fausse appréciation, j'emprunterai un témoignage qui ne sera point accusé d'une trop grande partialité en faveur des ministres de 1873. C'est celui de M. Georges Perin, qui s'est exprimé ainsi dans la séance de la Chambre des députés du 15 mai dernier.

« J'ai là le texte même de la dépêche qu'au mois de juillet 1873 M. le ministre de la marine envoyait à l'amiral Dupré, et dans laquelle il lui disait : « Sous aucun prétexte, pour quelque raison que ce soit, n'engagez pas la France au Tonkin.

« Le ministre d'alors faisait valoir les motifs sur lesquels je ne reviendrai pas : il suffit pour les deviner de se rappeler qu'en 1873 on était bien près de 1870. L'amiral Dupré n'a pas tenu compte de ces dépêches et il a donné des ordres à M. Francis Garnier. »

« Ces assertions sont parfaitement exactes. Je n'ai pas à apprécier ici les motifs qui décidèrent M. l'amiral Dupré à donner, contrairement aux instructions du gouvernement, à M. le commandant Garnier la mission où il a trouvé la mort. Mais quant à l'ordre qui fut envoyé de ne pas engager la France dans une expédition lointaine en juillet 1873, alors que les Prussiens n'avaient pas encore évacué le territoire français et que l'indemnité de guerre n'était pas encore entièrement payée, j'en accepte, au nom du ministère que j'avais l'honneur de présider, l'entière responsabilité.

« Agrérez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments très distingués.

« BROGLIE. »

La Révolution en Espagne.

On ne sait réellement quelle est la situation en Espagne : on seul fait ressortir clairement des dépêches toujours aussi peu explicites et de plus en plus contradictoires envoyées par le gouvernement, c'est que tous les officiers faits prisonniers par les troupes royales ont été jugés sommairement et fusillés. Cette mesure a contribué à soulever l'indignation contre le gouvernement et à produire une vive agitation. Ce qui est certain, malgré le silence de la presse, c'est que de nouvelles révoltes ont éclaté : La place de Seo d'Urgel tient toujours et sur de nombreux points de la Catalogne, il se livre chaque jour des combats acharnés. Les environs de Barcelone ne sont pas non plus pacifiés, et, d'après les derniers renseignements reçus, un régiment entier viendrait encore de se soulever dans cette province.

— Les événements d'Espagne s'aggravent de jour en jour. D'après les dernières dépêches venues de Madrid, le roi Alphonse, répondant aux sénateurs et aux députés qui l'assuraient hier de leur dévouement, aurait dit : La nation entière peut être convaincue que la récente rébellion ne changera en rien ma ferme résolution de concilier les intérêts du trône avec les aspirations du peuple, auquel je resterai toujours uni dans l'adversité comme dans la prospérité.

Les journaux publient une proclamation des insurgés de la Séo d'Urgel, qui porte que quiconque s'opposera à l'établissement de la République sera immédiatement fusillé.

L'état de siège a été proclamé à Poycerda.

On mande d'Alp, que le capitaine Liginio Manganda, qui tient campagne dans la vallée de la Sègre, a eu un nouvel engagement avec un détachement de troupes régulières.

Les charges de l'Agriculture.

M. le Trésor de la Roque a publié dans le Correspondant une remarquable étude dont il nous paraît intéressant de reproduire les pas-

sages suivants, relatifs aux charges qui pèsent sur l'agriculture :

« En récapitulant toutes les charges imposées à la propriété rurale, nous arrivons, d'après des calculs rigoureusement exacts, à un chiffre de 706 millions 1/2.

« Si l'on rapproche cette somme de celle de 2,845 millions qui représente le revenu net de la propriété rurale, on constate que l'Etat prélève directement une part de 25 fr. environ (24 fr. 83) sur 100 fr. de revenu agricole. M. Chery Beau lieu estime qu'un revenu net de 100 fr. est grevé de 23 fr. de taxes. Le chiffre qu'il indique ne s'éloigne pas, on le voit, sensiblement du nôtre.

« Or, à combien estimer les charges de la propriété immobilière urbaine ? Elles se montent à 340,600,000 francs, pour un revenu de 2 milliards, soit 17,03 0/0.

« La propriété mobilière est frappée de 160,000,000 fr. d'impôts pour un revenu de 3,985,000,000 fr. ou de 4 0/0 seulement.

« Les valeurs industrielles et commerciales, supportent une charge de 357,840,000 fr. ou de 13 0/0. Tandis que le propriétaire rural prélève 25 francs sur son revenu de 100 francs pour acquitter les charges publiques, sur ce même revenu de 100 fr., la propriété urbaine en prélève seulement 16, la propriété mobilière 4, et les valeurs industrielles ou commerciales à peine 13.

« Ce qui a été dit de la propriété agricole, doit, il est vrai, se répéter pour les trois autres ; les totaux qui précèdent n'expriment pas toutes les charges. Le propriétaire urbain, le rentier, l'actionnaire, l'industriel et le commerçant ont à payer comme l'agriculteur, leur part dans les droits de consommation.

« Les taxes prélevées sur l'ensemble des consommateurs, s'élèvent à 1,942,000,000 francs pour une somme de revenus et de salaires qu'on peut évaluer à 25 0/0 ; c'est un prélèvement de 7 fr. 76 sur 100 fr. Toute proportion gardée, la propriété rurale paie dans cette somme 873,000,000 fr. ou 30,70 0/0, tandis que la propriété urbaine contribue au total général pour 469,369,000 fr. ou 23,46 0/0, la propriété mobilière pour 456,820,000 fr. ou 11,46 0/0 ; l'industrie et le commerce pour 544,363,128 fr. ou 19,86 0/0 ; les traitements et les salaires pour 7,76 0/0 seulement.

M. le Trésor de la Roque fait ressortir ensuite l'inégalité que le système économique actuel établit entre l'ouvrier des villes et le cultivateur :

« Pour l'ouvrier des villes, continue-t-il, la charge de l'impôt est volontaire ; il n'est pas soumis à l'impôt direct, son salaire n'est atteint que par les droits de consommation, et ces droits le frappent surtout dans ses défauts ou dans ses vices ; le tabac qui l'abrutit et l'eau-de-vie qui l'affole, l'ouvrier économe, l'ouvrier prévoyant réussit sans trop de peine à sauver son salaire, de la plupart des embûches que le fisc lui tend ! Et le cultivateur ? Choisissez le plus prévoyant et le plus économe. Peut-il se soustraire à l'impôt foncier, à l'impôt des portes et fenêtres, à la taxe personnelle, à la contribution mobilière, à la prestation, et en cas qu'il emprunte, qu'il hérite ou qu'il vende, aux droits de timbre et d'enregistrement ?

« Vous demandez, et j'y consens volontiers, que le fisc dans le salaire laisse une part à l'ouvrier ; moi je demande que dans la récolte, le fisc aussi fasse la part du paysan. »

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

A cause de la fête de l'Assomption, le journal n'a pas paru Jeudi.

M. Brugalières nous communique la circulaire de remerciement suivante, qu'il vient d'adresser aux électeurs du canton de Catus :

St-Denis-Catus (Lot), 17 août 1883.

Electeurs du canton de Catus,

Par le scrutin du 12 août, vous venez de me renouveler pour la sixième fois le man-

dat de conseiller général que vous avez bien voulu jusqu'à ce jour me confier, pour vous représenter au sein de l'assemblée départementale.

Les nombreux suffrages que j'ai recueillis, me prouvent une fois de plus que j'ai su conserver votre confiance et votre estime ; Je vous en remercie. Soyez persuadés que, soucieux des intérêts de mon canton, vous me trouverez toujours, comme par le passé, prêt à les défendre.

Veillez agréer, mes Chers Concitoyens, avec toute ma gratitude, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

BRUGALIÈRES,
Conseiller général du Lot.

Distribution des Prix

DE L'ÉCOLE COMMUNALE DES FRÈRES.

La distribution des prix de l'Ecole Communale des Frères, a eu lieu ce matin, à 9 heures, dans la vaste Cour de l'Etablissement, sous la présidence de M. Lurgie, président du Tribunal civil.

On remarquait sur l'estrade M. Gustave Graux, préfet du Lot ; M. de Blaviel, vicaire général ; M. le colonel Tarayre, M. Cazes, inspecteur d'Académie ; des membres du clergé et de la Société des Etudes.

La Lyre Cadurcienne prêtait son concours gracieux à cette fête de la jeunesse. Bien conduite par son habile directeur, M. Combes, elle a exécuté les plus brillants morceaux de son répertoire.

M. le président Lurgie a eu le rare bonheur de toucher les cœurs des élèves, dans un jour où ces derniers sont si impatients de prendre la liberté. Il a soulevé, à plusieurs reprises, les applaudissements enthousiastes de son jeune auditoire.

Nous devons avouer que le discours du sympathique président ne pouvait rencontrer qu'un excellent accueil de la part de la jeunesse. M. Lurgie a prononcé un éloge délicat et mesuré des bienfaits de l'éducation qui est inséparable de l'instruction ; dans un langage aussi précis qu'élegant, il a montré les bons résultats produits par une éducation dirigée avec soin et sollicitude.

En terminant son allocution, M. le président a rappelé en termes émus cette parole de l'orateur cadurcien qui fut son ami : « La patrie avant tout ; car je ne connais aucun titre plus glorieux que celui de patriote. »

Les élèves ont accueilli par des applaudissements cette citation, empruntée à Gambetta.

Après le discours de M. Lurgie, des élèves de l'établissement ont prononcé quelques allocutions bien choisies et récités des fables fort spirituelles. On a exécuté encore quelques chœurs qu'a habilement dirigé le vénérable M. Godineau.

C'est ainsi que s'est passée dans un ordre parfait, cette fête qui, montre une fois de plus les précieux résultats obtenus par l'instruction et l'éducation chrétiennes que savent donner les Frères.

Nous avons remarqué dans le vestibule de l'école et dans le parloir des cartes géographiques finement dessinées. D'autres dessins ont également attiré notre attention.

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations aux excellents maîtres qui ont su obtenir de leurs élèves des travaux aussi difficiles.

UN TÉMOIN.

La distribution des prix aux élèves des écoles communales laïques (garçons et filles), aura lieu demain, dimanche, 19 août, à 2 heures du soir, dans la Cour d'honneur du Lycée, sous la présidence de M. le Préfet, avec le concours de la Lyre Cadurcienne.

Les élèves de l'école municipale de dessin sont prévenus que la distribution des prix aura lieu demain dimanche, à deux heures, dans la cour du Lycée, en même temps qu'aux élèves des écoles laïques.

Mercredi dernier, vers 8 heures et demie du soir, s'est produit un accident de voiture qui aurait pu avoir de terribles conséquences.

M. V..., directeur d'un des grands hôtels de notre ville, revenait de Merquès à Cahors avec

toute sa famille. Il conduisait une voiture attelée d'un cheval très vigoureux en même temps que très docile.

Arrivé devant la maison de Fontenille, sur le boulevard Gambetta, M. V... ne put maîtriser le cheval qu'éfrayèrent les tambours et les clairons des soldats qui sonnaient la retraite.

La voiture alla heurter le bec de gaz qui se trouve devant la maison de Fontenille. Le bec de gaz fut renversé et coupé en deux. Plusieurs soldats se détachèrent de la retraite et vinrent au secours de M. V...

Le choc avait été si violent, que M. V..., sa dame et sa fille aînée, avaient été projetés sur le sol. Un clairon reçut des bras de la mère éplorée la plus jeune fille de M^{me} V..., qui échappa ainsi à un accident qui eût pu être mortel.

M. V... a reçu quelques contusions au visage et au bras ; M^{me} V... en a été quitte pour la peur ; M^{lle} J. V... qui se trouva sous la voiture, dont les roues lui passèrent sur les jambes, n'a eu ni lésion, ni fracture.

Quant au cheval, qui continuait sa route, il fut arrêté devant la maison Pouget, par quelques soldats clairons dont nous regrettons de ne pas connaître les noms.

Nous profitons de cette occasion pour féliciter nos braves militaires du 7^e, du courage et de l'énergie qu'ils montrent en présence du danger.

Le Journal Officiel porte à la suite du nom de M. le lieutenant de vaisseau Pissere, promu au grade de capitaine de frégate la mention « faits de guerre au Tong-King. »

Nous rappelons que cet officier de marine a pris, par droit d'ancienneté, le commandement des forces réunies à Hanoi, après la mort du commandant Rivière, et que sa belle conduite a été signalée par toutes les correspondances — M. Pissere était second du Villars, croiseur appartenant à l'escadre des mers de Chine et du Japon (amiral Meyer) — et avait sous ses ordres la compagnie de débarquement de ce bâtiment, dont une section était commandée par notre compatriote, Alfred Tourette, aspirant de marine. Celle-ci a perdu à l'affaire d'Hanoi le tiers de son effectif.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie de chemin de fer d'Orléans mettra en marche un train de plaisir au départ de Bordeaux pour une excursion dans la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne.

Ce train partira de Bordeaux le samedi 1^{er} septembre, à 10 h. 20 du matin.

Il desservira les stations comprises entre Bergerac, Mirumont, Sarlat, Belvès, Le Got, Villeneuve-sur-Lot, Fumel et Cahors.

Le retour aura lieu le Dimanche 9 septembre pour arriver à Bordeaux le même jour à 4 h. 23 du soir.

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR).

de Bordeaux à	Bergerac, Mirumont, Sarlat, et aux stations intermédiaires.	2 ^e classe 15 fr.
		5 ^e classe 9 fr.
de Bordeaux à	Le Got, Villeneuve-sur-Lot et aux stations intermédiaires.	2 ^e classe 15 f.
		5 ^e classe 10 f.
de Bordeaux à	Fumel, Cahors, et aux stations intermédiaires.	2 ^e classe 18 f.
		5 ^e classe 12 f.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 11 au 18 août 1883.

Naissances.

Cluzel, Marguerite, rue Ste-Barbe, 13.
Gouardet, Adeline, rue St-Urcisse, 3.
Valette, Prosper, rue du Lycée, 3.
Taberly, Jean, rue du Câteau, 1.
Cassan, Laurence, Impasse Bessières, 2.
Manieu, Maria, rue des Maures, 13.
Massalou, Antoine, rue Donzelle, 7.
Arbouin, Gabrielle, avenue de la Gare, 7.

Décès.

Terrail, Félix, 2 ans 1/2, rue des Elus, 8.
Frayse, Marius, 14 mois, rue des Boulevards, 10.
Boutet, Antoinette, 19 mois, rue des Cadourques, 7.
Gouardet, Jules, 2 mois, à Bégoux.
Bayies, Romain, 8 mois, rue du Rempart.
Théron, Anne, s. p., 47 ans, à St-Georges.
Selves, Hippolyte, 19 mois, rue Mascoutou, 50.
Alaux, Joseph, 18 mois, rue Lastié, 16.
Rossignol, Pierre, s. p., 65 ans, rue Nationale, 46.
Marmesse, Jean, terras., 71 ans, célib., (Hospice).
Rouquié, Marie, s. p., 85 ans, Grande Barre.
Soulié, Jules, 6 mois, rue Vayrols.

Informations

Nous lisons dans le *Petit Moniteur* :

Il y a un an, à pareille époque, le jeune Philippe, duc d'Orléans, remportait un premier prix de version latine au collège Stanislas, et le comte de Paris, son père le couronnait aux applaudissements prolongés de l'assistance. Mardi, à la distribution des prix du même collège, une ovation du même genre, et plus caractéristique encore, s'il se peut, a été faite, au collège Stanislas, par une assemblée d'élite, au jeune prince Henri d'Orléans, qui n'a pas eu moins de douze nominations dans la classe de seconde, dont trois prix et neuf accessits.

C'est aux applaudissements répétés de ses camarades, parmi lesquels il n'a que des amis, que le jeune fils du duc de Chartres a été couronné. Ajoutons que son cousin Paris, le lauréat de l'an dernier a dû, pour raison de santé, cesser de suivre les cours du collège pendant l'année scolaire qui vient de prendre fin.

Au petit collège Sainte-Marie-de-Moncean, Emmanuel d'Orléans, fils du duc d'Alençon, a, lui aussi, été au nombre des lauréats.

L'agence Havas publie les dépêches suivantes :

Vienne, 15 août.

D'après les journaux de Vienne, les forces du comte de Chambord diminuent à vue d'œil. Par suite des vomissements qui se produisent après chaque ingestion dans l'estomac de matières nutritives, le poids de son corps a diminué de sept livres depuis huit jours.

Son entourage a renoncé à tout espoir. Le comte lui-même, ayant toute sa connaissance, est préparé à tout événement.

Frohsdorf, 6 h. soir.

Dans la journée, le comte de Chambord a été pris de vomissements, à deux reprises différentes.

L'alimentation a été aujourd'hui plus pénible que les jours précédents.

Il est encore impossible d'apprécier l'effet des médicaments prescrits hier par les médecins.

Le malade a éprouvé une certaine fatigue d'avoir été porté pendant quelques instants au jardin.

Paris, 16 août.

Nous croyons savoir que le comte de Paris a été appelé aujourd'hui à Frohsdorf par une dépêche.

Paris, 16 août.

Le *Figaro* dit que l'état du comte de Chambord n'offre pas actuellement un danger immédiat.

— Le *Gaulois* dit que le comte de Chambord n'a pas appelé auprès de lui et qu'il n'a pas l'intention de désigner le duc d'Orléans pour son successeur.

Paris, 16 août, soir.

Nous apprenons que sur une dépêche venue de Frohsdorf hier, dans la matinée, et qui a provoqué une réunion des chefs du parti royaliste, plusieurs d'entre eux ont quitté Paris, hier soir, pour se rendre directement — disent les rapports officiels — auprès de M^{me} la comtesse de Chambord.

Paris, 17 août.

Le bruit de la mort du comte de Chambord est très répandu depuis ce matin, 11 heures, mais il n'y a encore aucune dépêche officielle qui confirme le fait.

Plusieurs crieurs de journaux qui annonçaient ce matin la mort du comte de Chambord, ont été sommés par des agents de la préfecture de s'abstenir d'annoncer une fausse nouvelle.

Quelques-uns de ces individus ayant insulté les agents, ont été mis en arrestation.

Paris, 17 août, soir.

Les nouvelles de Frohsdorf sont toujours aussi graves : Le comte de Chambord est irrémédiablement perdu et le dénouement fatal est attendu d'un moment à l'autre.

La maladie à laquelle le comte de Chambord succombe est aujourd'hui parfaitement caractérisée. D'après le docteur Drasche, il existe à la paroi droite de l'estomac une tumeur cancéreuse dont la présence ne laisse aucun doute sur l'issue de la crise. — Le malade est dans un état d amaigrissement extrême.

A voir la désolation de Mme la comtesse de Chambord et de tout le personnel du château, on ne peut pas douter que personne ne compte plus que sur un miracle.

— Mgr Lion, archevêque de Damiette, est mort.

— Dans le banquet impérialiste de Saint-Mandé, M. Amigues a dit que le prince Victor ferait une déclaration aussitôt que son volontariat sera terminé.

Revue Agricole

Travailleurs militaires à la disposition des viticulteurs. — Prix de la Société d'encouragement à l'industrie. — Excursion viticole. — Semis de vignes américaines. — Bulletin commercial.

Sur la demande du ministre de l'agriculture, le ministre de la guerre vient de mettre à la disposition des préfets qui en feront la demande des travailleurs militaires destinés à concourir au traitement des vignes phylloxérées. Ces militaires recevront une indemnité qui sera fixée de concert entre l'autorité militaire et l'autorité civile. Il est entendu, d'ailleurs, qu'ils ne seront mis à la disposition des préfets qu'autant que les besoins du service le permettront et pour une durée de dix jours au plus.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale, dans le programme des prix proposés pour l'année 1884, fait à l'agriculture une assez large part; nous remarquons, en particulier, les prix suivants, relatifs au phylloxera :

1^o Un prix de 3,000 francs pour celui qui aura fait connaître un ou plusieurs ennemis du phylloxera, susceptibles comme lui d'une reproduction à l'infini;

2^o De 3,000 francs pour celui qui aura éclairé, par une étude attentive, la nature de l'œuf d'hiver et de l'œuf non fécondé, ou bien qui aura trouvé un moyen pratique et facile de détruire l'œuf d'hiver;

3^o De 3,000 francs pour celui qui aura mis à la disposition de la viticulture des pompes et moyens de transport de l'eau les plus efficaces.

Les pièces relatives à ces concours doivent être adressées, avant le 1^{er} janvier 1884, au secrétaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, à Paris, rue de Rennes, 44.

Persuadée que la visite des vignobles de l'Hérault, qui ont été reconstruits par les vignes résistances d'Amérique, sera le plus sûr moyen d'engager les vigneron du Rhône à marcher résolument dans cette voie, la Société régionale de viticulture de Lyon a organisé une excursion viticole aux environs de Montpellier. 50 griffeurs, choisis parmi ceux qui ont suivi les écoles de greffage, feront ce voyage aux frais de la Société.

Tous les propriétaires et vigneron qui voudront se joindre aux excursionnistes pourront profiter des avantages que la Société a obtenus sur les transports, la nourriture et le logement. Le prix du voyage est fixé, en conséquence, à 60 francs par personne.

Voilà une excellente idée, et les autres Sociétés agricoles feraient certainement bien d'imiter l'exemple que leur donne celle de Lyon.

D'un autre côté, la Commission centrale d'étude et de vigilance du département de l'Aveyron fait venir d'Amérique des graines de Riparia et de Rupestris qu'elle distribue aux comices et aux agriculteurs du département. On sait que le Riparia est pour les bons terrains le meilleur des porte-greffes; quant au Rupestris, c'est une espèce de vigne qui convient aux terrains les plus maigres, et qui, par conséquent, pourrait devenir très utile dans un grand nombre de localités du Lot, aussi bien que de l'Aveyron. Néanmoins, à notre humble avis, ce n'est pas par le semis que le vigneron pratique doit chercher la régénération de ses vignes; d'abord parce que cette méthode exige trop de temps, ensuite à cause des variétés nombreuses et inattendues qu'on obtient dans un semis de grains de même provenance. Nous pensons donc qu'il vaut mieux s'en tenir à la plantation de boutures et surtout de racinés, lesquels sont sans doute un peu chers, mais tendent chaque jour

à baisser de prix. Et d'ailleurs la rapidité et la sûreté de la réussite valent bien qu'on fasse quelques frais de plus.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 24 fr. 85. — Seigle, 17 fr. 80. — Orge, 17 fr. 50. — Avoine, 17 fr. 25.

Vins. — Affaires toujours peu importantes, sans hausse ni baisse.

Bœufs. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 50 à 1 fr. 94, selon la qualité.
Vaches, 1 fr. 40 à 1 fr. 80. id.
Taureaux, 1 fr. 40 à 1 fr. 62. id.
Veaux, 1 fr. 66 à 2 fr. id.
Moutons, 1 fr. 78 à 2 fr. 14. id.
Porcs gras, 1 fr. 54 à 1 fr. 64. id.
C.....

Étude de M^e LOUIS BOUSQUET, avoué licencié à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

VENTE

sur saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors (chambre des vacations), séant au Palais de Justice de ladite ville, le samedi quinze septembre, mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis.

Suivant procès-verbal de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Évêque, en date du trente mai mil huit cent quatre-vingt-trois, visé, conformément à la loi, enregistré et dénoncé à la partie saisie par exploit dudit huissier, en date du six juin mil huit cent quatre-vingt-trois, aussi visé et enregistré; lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le onze juin mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 88, numéro 36 et volume 89, numéro premier, Et à la requête de Monsieur Antoine-François Campagnac, propriétaire, habitant et domicilié en son château de Bar, commune et canton de Puy-l'Évêque, ayant M^e Louis Bousquet pour avoué près le tribunal civil de Cahors,

Sur la tête et au préjudice de Jean-François Lescoul, fils, célibataire, propriétaire, domicilié au lieu de Péchaussou, commune de Mauroux,

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles ci-après.

Le cahier des charges sur lequel aura lieu la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne est admise à en prendre connaissance.

Les lectures et publication dudit cahier ont eu lieu à l'audience des criées dudit tribunal le quatre août mil huit cent quatre-vingt-trois, et le tribunal, en donnant acte de cette formalité, a fixé la vente desdits immeubles au quinze septembre prochain.

En conséquence, et à la requête de M. Campagnac, Antoine-François, habitant et domicilié en son château de Bar, commune et canton de Puy-l'Évêque, lequel a constitué M^e Bousquet,

Contre ledit Lescoul, Il sera procédé, le samedi quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, à l'audience du tribunal civil de Cahors (chambre des vacations), au palais de justice, à la vente des immeubles ci-dessous désignés. Les frais de poursuite et de vente seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

DESIGNATION

Telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie des immeubles à vendre et lotissement

PREMIER LOT

Article 2 de la saisie. — Une parcelle de terre sise au lieu dit Lacombe, près le village de Péchaussou, commune de Mauroux, et qui confronte, du levant, avec l'ancien chemin de Mauroux à Touzac, dans le fond avec nouveau chemin en construction de Mauroux à Touzac, et des autres parts avec propriété de Beau-reilles; cette parcelle dépend du numéro 30 de la section B 3 du plan cadastral de Mauroux, qui est imposé pour une contenance de trente-un ares quatre-vingt-cinq centiares, et un revenu net de quatre francs vingt-trois centimes; mais elle n'est, en réalité, que d'une contenance de vingt-quatre ares environ, le surplus en ayant été séparé par la nouvelle route.

Article premier de la saisie des biens de Lacapelle-Cabanac. — Une terre située au lieu dit Boutié et Cayrou-Grand, portée au cadastre de ladite commune sous le numéro 5 de la section D 1 du plan pour une contenance de dix ares soixante-dix centiares, et un revenu net de un franc quatre-vingt-treize centimes, troisième classe.

Article 2 de la même saisie. — Une vigne au même lieu, figurant au même cadastre sous le numéro 6, même section D 1 du plan, pour une contenance de quatre-vingt-huit ares quatre-vingt-dix centiares, et un revenu net de seize francs trente-neuf centimes, deuxième et troisième classes.

Article 3 de la même saisie. — Une terre au même lieu, portée au cadastre sous le numéro 7 de la même section D 1 du plan pour une contenance de vingt-six ares cinq centiares,

et un revenu net de deux francs soixante-quinze centimes, troisième et quatrième classes.

Ces trois derniers numéros, situés au lieu susdit de Boutié et Cayrou-Grand, sur la commune de Lacapelle-Cabanac, canton de Puy-l'Évêque, arrondissement de Cahors, ne formaient autrefois qu'un seul article attenant et contigu; mais il a été divisé en deux par le chemin vicinal de grande communication de Puy-l'Évêque à Tournon.

DEUXIÈME LOT.

Article 1^{er} de la saisie. — Une grange sise à Péchaussou, commune de Mauroux, faisant partie du numéro 8 de la section B 3 du plan cadastral de cette commune, qui énonce une contenance, pâture comprise, de trois ares cinq centiares, et un revenu net de un franc quatre-vingt-trois centimes, première classe; Cette grange, bâtie en pierres, couverte en tuiles creuses et à deux versants d'eau, est percée sur sa façade ouest d'un grand portail et d'une porte vachère en mauvais état, ne fermant qu'au loquet, et confronte au nord avec basse-cour de Baureilles, au levant avec bâtisses de Bailles, mur mitoyen entre, au midi avec les patus communs aux habitants de Péchaussou, et au couchant avec le patus sur lequel donnent les ouvertures et duquel une largeur de quatre mètres, dans toute sa longueur du nord au midi, est commune pour le service de la grange et de la maison qui occupe le même numéro 8, section B 3 du plan et appartient à Marie Lescoul, épouse Graffiade.

Article 3 de la saisie. — Une parcelle détachée du numéro 30, par la nouvelle route, de forme triangulaire, ayant une contenance approximative de sept ares quatre-vingt-cinq centiares, c'est-à-dire avec la parcelle énoncée à l'article premier du premier lot, et complétant la contenance dudit numéro 30, section B 3.

Article 4 de la saisie. — Une terre vigne cancésc attenant et au même lieu de Lacombe, figurant au cadastre de ladite commune de Mauroux, sous le numéro 29 de la même section B 3 du plan, pour une contenance de quarante-six ares dix centiares et un revenu net de sept francs vingt-neuf centimes, deuxième, troisième et quatrième classes.

Article 5 de la saisie. — Un bois attenant et au même lieu, d'une contenance de vingt-cinq ares vingt-cinq centiares, d'après le cadastre où il figure sous le numéro 28 de la même section B 3 du plan pour un revenu net de deux francs quatre-vingt-six centimes, deuxième et troisième classes.

La petite parcelle détachée du numéro 30 et les numéros 29 et 28 ci-dessus sont attenants et contigus, formant un seul article, borné dans le haut par la nouvelle route de Mauroux à Touzac.

Article 6 de la saisie. — Un article en nature de vigne cancésc, situé au lieu dit de La Côte, commune de Mauroux, figurant au cadastre de cette commune sous la dénomination de vigne et sous le numéro 6 de la section B 2 du plan, pour une contenance de un hectare vingt-deux ares dix centiares, et un revenu net de quarante-deux francs soixante-sept centimes, première et deuxième classes.

Article 7 de la saisie. — Un bois sis au lieu dit les Balades, de contenance de vingt-neuf ares trente centiares, d'après le cadastre où il figure sous le numéro 23 de la section A 5, pour un revenu net de deux francs trente-quatre centimes, troisième classe.

Article 8 de la saisie. — Une vigne cancésc située au lieu dit Cap de Labouysse, figurant au cadastre sous le numéro 61 de la section B 1 du plan, pour une contenance de vingt-sept ares quarante centiares et un revenu net de deux francs dix-neuf centimes, quatrième classe.

Article 9 de la saisie. — Une friche attenant et au même lieu dit Cap de Labouysse, portée au cadastre sous le numéro 62 de la même section B 1 du plan, pour une contenance de cinq ares quarante-cinq centiares et un revenu net de trois centimes, troisième classe.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Mauroux et n'appartiennent au saisi qu'en nue propriété, l'usufruit en étant réservé à sa mère pendant la vie de cette dernière.

NOTA. — Les biens compris au premier lot seront vendus en propriété et en usufruit; quant à ceux du deuxième lot, la nue propriété seulement est mise en vente et l'usufruit n'y sera joint qu'à la mort de la mère du saisi.

Mises à prix :

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

Pour le premier lot, vingt francs, ci. 20 fr.

Pour le deuxième lot, dix francs, ci. 10 fr.

En sus des charges.

Conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-trois, 1^o c^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e L. Bousquet, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

DÉLÉGATIONS COMMERCIALES.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU LOT.
Cahors, rue du Lycée, n° 40.

COMPTE DE DÉPÔTS

Aux conditions de la circulaire numéro 13,
Donnant un revenu fixe.

TABLEAU

Des revenus fixes payés mensuellement les 30 ou 31
de chaque mois.

ON PAIE :

75 francs par mois pour	500 francs déposés.
150 — — — — —	pour 1,000 — — — — —
300 — — — — —	pour 2,000 — — — — —
450 — — — — —	pour 3,000 — — — — —
600 — — — — —	pour 4,000 — — — — —
750 — — — — —	pour 5,000 et ainsi desuite.

Chaque dépôt est garanti par des titres de valeur équivalente et certain rapportant 3 0/0 et remboursables à 500 francs par tirage au sort quatre fois par an. Leur remboursement, est assuré par un dépôt de rentes françaises, bons du trésor, obligations de chemins de fer.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de Cahors, rue du Lycée, n° 40, où la circulaire numéro 13 est tenue à la disposition des intéressés.

Le Directeur rappelle que les opérations partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Les dépôts comme envois de fonds par chèque, doivent être effectués entre ses mains quelques jours à l'avance, afin de pouvoir participer aux intérêts mensuels ou de quinzaine.

Les délégations commerciales existent, depuis 1880. Elles ont fait face avec la plus grande ponctualité à leurs engagements comme il est facile de le prouver.

Enfin les sommes versées, quoique garanties, restent toujours à la disposition des déposants qui désirent retirer leurs fonds.

La meilleure liqueur.

La véritable liqueur **Bénédictine de l'Abaye de Fécamps**, est décidément la meilleure liqueur de table; prise comme digestif en petite quantité, elle a des effets vraiment merveilleux, et toutes les personnes qui en ont fait usage constant en ont constaté les propriétés hygiéniques et se sont admirablement trouvées d'avoir suivi nos conseils.

En temps d'épidémie cholérique et pour combattre les influences malsaines d'une atmosphère viciée, son action thérapeutique est universellement reconnue et proclamée hautement par les sommités médicales de France et de l'Étranger.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELEINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE

D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE

PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits franco.

Propagande républicaine et agricole

18^e année 19^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :
P. JOIGNEAUX & EUG. LIEBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Vous-vez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? cultiver ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez *gratis* le dernier numéro paru.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, *médailles*, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

A VENDRE

DEUX BELLES JUMENTS

ANGLO-NORMANDES

Agées de 12 ans. — Taille 1^m 56; se montent et s'attellent seules et à deux.

S'adresser à M. Estère, Vétérinaire à Libos (Lot-et-Garonne).

A AFFERMER

BOULANGERIE AVEC LOGEMENT

ÉCURIE ET REMISE

Pouvant être appropriée à tout commerce — faubourg des Capucins près la future gare de Gourdon — jouissance immédiate prix modérés.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE

UN VASTE APPARTEMENT

DE HUIT PIÈCES

Donnant sur le cours Fénélon

S'adresser au bureau du Journal.

CHAMBRE GARNIE

A LOUER

avenue de la gare n° 6.

VICHY

Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUÈRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de

LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

Re propriétaire-gérant, A. Layton.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Prévient le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin seront transférés **Maison ROQUES**, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX; PERCUSSION CENTRALE; REVOLVERS; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MÉRGERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

LA MORT DU PHYLLOXÉRA

LA VIGNE FRANÇAISE

Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR **M. GUILHOU**

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : 25 centimes.

En vente : Chez E. DELSAUD, S^r de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors.

MACHINES A COUDRE

De la Maison **BARIQUAND et Fils**

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez **M. Ch. DESPRATS**, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.